

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du Territoire

Direction Des Équipements Publics

Wilaya de Biskra

N.I.F 424024000007248

MISE EN DEMEURE N°02

- Vu le marché N° 216/2024 du 08/04/2024 visé par le contrôleur financier sous le N° 531/2024 du 20/05/2024 Approuvé par le maître d'ouvrage sous le N°117/733/2024 le :22/05/2024, portant sur **Réalisation d'une polyclinique au niveau du site des 1000 logements en LLV commune de Biskra (cités d'habitat intégrées – programme 2022)** , Avec un délai d'exécution de (10) mois, confié à l'entreprise travaux bâtiments et travaux public ***Chikh Naouari *** domicile cité 236-252 logement bâtiment 13 N° 83 section 87 groupe dominante N°61 lot N°04- commune Biskra.
- Vu l'ordre de service daté le 22/05/2024 sous n°117/2024.
- Vu la mise en demeure N°01 paru le 22/09/2025 dans les quotidiennes en arabe Dzaier Sport , et en français l'Algérie aujourd'hui .
- Vu le rapport de chantier établi par le subdivisionnaire de Daïra de Biskra le 18/11/2025 qui confirme la lenteur d'avancement .
- Vu le non respect du système d'équipe (2x10) heures suite à notre engagement inclus dans le marché
- Le gérant de l'entreprise des travaux public ****Chikh Naouari *** est **mise en demeure N° 02** pour renforcer le chantier et l'approvisionnement des matériaux de construction et les moyens humains et rattraper le retard enregistré , dans un délais de 03 jours est accordé à l'entreprise à compter de la première parution de la présente mise en demeure dans les quotidiens de presse, faute de quoi de mesure coercitives seront appliquées à l'encontre de l'entreprise dont une résiliation aux torts exclusifs.